



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

PROCÈS VERBAL COMMISSION DÉPARTEMENTALE JEUNES

DU 23 avril 2025

Membres présents : Gilbert Le Gall, Max Gouès, Gilles Cunit Ravet, Glenn Le Saout, Philippe Ollivier.

Soutien technique excusé : Jérémy Laot.

Réunion à Châteaulin.

Suite au décès brutal de Jean Pierre Héréus (membre de la commission), les membres de la commission s'associent à la peine de sa famille et lui présentent leurs sincères condoléances. Un hommage lui sera rendu lors des finales des coupes départementales du 24 mai.

1° Courriers :

Passage en revue de tous les courriers et courriels reçus depuis la dernière réunion.

2° Litiges :

Match du 29/03/2025 D3 poule A - Morlaix sc 3 - Plouguerneau espe 2

L'équipe de Morlaix n'était pas présente à l'arrivée du club de Plouguerneau. Il s'avère que ni le district ni le club de Plouguerneau n'ont été prévenus. La commission décide de donner match perdu au club du Sc Morlaix 3 par forfait et de lui appliquer l'amende forfaitaire de 30 euros.

Morlaix sc 3 : 3 buts contre 0 but pour, -1 point

Plouguerneau Espérance 2 ; 3 buts pour 0 but contre 3 points

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF).

Match de coupe loisirs U18 du 19/04/2025 - Quimper Kerfeunteun FC - SP Milizac

Après examen des réserves d'avant match de Quimper Kerfeunteun FC, jugées recevables sur la forme et le fond, concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Milizac Il s'avère que les joueurs concernés ont évolué la rencontre précédente en équipe seniors, ce qui ne limite pas leur participation à une rencontre de leur catégorie d'âge (article 86.6 des RG de la LBF). La commission confirme le résultat acquis à la fin du temps réglementaire.

La présente décision est susceptible d'appel en 2ème instance, devant la commission d'appel du district du Finistère, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 98 des règlements de la LBF.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

3° Coupes U14/U15/U16/U17/U18 à Saint Thégonnec le 24 mai 2025

La commission a procédé au tirage au sort des équipes considérées comme recevantes qui devront se munir d'une tablette :

U14: AL Coataudon - Stella Maris Douarnenez

U15 : GJ L'Horn Plouéan - FC Plouneventer Plouédern

U16: AL Coataudon - AG Plouvorn

U17: FC Pont l'Abbé - Stella Maris Douarnenez

U18: AS Brest - SP Milizac

4° FMI manquantes :

Confirmation de la liste pour envoi aux clubs concernés

5°Forfaits généraux et occasionnels :

Forfaits généraux :

- As Guilers 2 en U15
- Landivisiau en u18
- Plouvorn Ag 2 en U17
- Morlaix Sc 3 en U17
- GDR Guipavas 2 en U18
- Plonéour Fc 2 en u17

Forfaits occasionnels :

Voir la liste des 44 forfaits du 26/01 au 03/03 en annexe.

Les amendes en conséquence sont portées au compte des clubs concernés.

Le Président de la Commission

G. LE GALL

Le Secrétaire de la Commission

Ph. OLLIVIER